Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 5 Safar 1444
2 Septembre 2022

N° 104

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1865**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1866**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1870**
Homologation de résolutions **1870**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1870**
Avis aux créanciers..... **1874**
Convocations
Sociétés anonymes **1874**
Autres sociétés **1876**
Divers
Avis au public..... **1877**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société «LLOYD VIE» SA

Au capital de 6. 000.000 DT

Siège social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble Lloyd Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant unique : 1301574S

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 27 Avril 2022 enregistrée à la recette des finances Lac - Tunis, le 13 Juillet 2022 sous le n°22705543, quittance n°M079738; dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 26 Juillet 2022 sous le n°202258140. Il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021,

2. Renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une durée de trois (3) ans expirant avec l'AGO approuvant l'exercice clos le 31/12/2024 : Société Tunisienne d'Assurances LLOYD TUNISIEN représentée par M Taieb Bayahi, M. Taieb Bayahi, M. Yahya Bayahi, M. Tahar Bayahi, M. Brahim Anane, M. Yazid Sellaouti, Mme Habiba Louati, M. Ali Ismail.

3. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes AMC Ernest & Yong pour une période de trois (3) ans expirant avec l'AGO approuvant l'exercice clos le 31/12/2024.

2022R02142SANB2

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE DISTRIBUTION

"SONOBRA DISTRIBUTION"

Société anonyme

Au capital de 16 850 000 Dinars

Siège social : Rue de lac de Constance Immeuble Tunimara les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : N°1058118 J

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/6/2022 enregistrée à la recette des finances de Grombalia le 30/6/2022 sous le numéro 22703267 quittance n°064159 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises dépôt n°202269610 en date de 26/8/2022 il a été décidé :

Le transfert du siège social de 3 rue des mathématiques zone industrielle Grombalia à la rue du Lac de Constance Immeuble Tunimara les Berges du Lac Tunis.

Modification de l'article 4 des statuts dans son premier alinéa ainsi : le siège social est fixé à la rue du Lac de constance immeuble Tunimara les Berges du Lac Tunis Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales; la continuation de l'activité de la société.

2022R02144SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE KROUMIRIE

Société anonyme

Au capital de 34.685.000 dinars

Siège social : HOTEL EL MOURADI BP 48, El Kantaoui 4089

Identifiant Unique RNE : 0411859H

MF : 411859H/MA/000

CNSS : 00166558-09

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 17/11/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Akouda - Sousse, le 11/8/2022 sous le n°22701743 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 22/8/2022, sous le n°202268227 qu'il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers 2020.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4/ Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5/ Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours de l'exercice 2020 dans leurs totalités.

2022S01018SANB2

SOCIETE HOTELIERE EL KANTAOUI

Société anonyme

Au capital de 24.100.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0381514Q

MF : 381514Q/MA/000

CNSS : 221153-90

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 29/11/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 02/8/2022 sous le n°22704090 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 22/8/2022, sous le n° 202268206 qu'il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers 2020 et décision de continuité d'exploitation.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4/ Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5/ Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours de l'exercice 2020 dans leurs totalités.

2022S01019SANB2

SOCIETE BALNEAIRE DE HAMMAMET SUD

Société anonyme

Au capital de 20 305 000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089

Identifiant Unique RNE : 0496170V

MF : 496170V/A/M/000

CNSS : 167821-11

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 30/11/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 3/8/2022 sous le

n°22704113 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 22/08/2022, sous le n°202268216 qu'il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers 2020 et décision de continuité d'exploitation.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4/ Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5/ Renouvellement du mandat des administrateurs pour trois ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2023.

6/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société Mr Tarek El Haj Salah, pour une période de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

7/ Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours de l'exercice 2020 dans leurs totalité.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 30/11/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 3/8/2022 sous le n°22704114 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 22/8/2022, sous le n°202268255 qu'il a été décidé :

1) Renouvellement du mandat du président directeur général monsieur Sami Mhiri, pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2023.

2) Fixation des pouvoirs du président directeur général.

3) Nomination de monsieur Mourad Mhiri directeur général adjoint pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2023.

4) Fixation des pouvoirs du directeur général adjoint.

2022S01020SANB2

Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom»

S.A au capital social de 1 400 Millions de dinars

Siège social : Rue de la Bourse, 1053 Les Berges du Lac II, Tunis

Identifiant Unique : 0425665X

Suivant le P.V de l'AGO de Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom» du 6 Juillet 2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis sous n°22803398 le 28 Juillet 2022 et déposé au RNE sous n°202267174 le 17 Août 2022, a été approuvé la désignation de :

- Monsieur Lassaad Ben Dhiab

- Madame Khadija Hammouda Ghariani

- Monsieur Maledh Marrakchi

- Monsieur Sami Mekki

En qualité d'administrateurs au conseil d'administration de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom» sur proposition de l'Etat Tunisien.

- Monsieur Norbert PRIHODA

En qualité d'administrateur au conseil d'administration de Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom» sur proposition du partenaire stratégique.

2022402147SANB2

Notice légale

Augmentation du capital de PROMO FOOD

Société PROMOFOOD

SA au capital 1300.000 dinars

Siège social : Rue 8603 impasse n°1 2036 Charguia 1 - Tunis

Identifiant Unique : 349877E

En vertu du procès-verbal de l'AGE le 13 juin 2022 enregistré à REAS Tunis le 24 Juin 2022 sous le n° 22502982 quittance n°4922 déposée au RNE sous le n°AC01822022 le 5/7/2022 il a été décidé d'augmenter le capital social de la somme de 2 000.300 Dt pour le porter de 1 300.000 à 3 300.300 DT par l'émission de 20030 actions de 10 Dt chacune à souscrire en numéraire et à libérer en totalité lors de la souscription.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés au compte indisponible n°08203000523201200714 ouvert auprès de la banque internationale Arabe de Tunis Agence Mégrine.

La durée de souscription est fixée à 15 jours à partir de la parution au JORT avec la possibilité de clôture anticipée.

2022402158SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Import Fortress

SARL au capital de 500 dinars

23 Rue Salem Harzallah 3000 Sfax

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 16 juin 2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax à la date du 17 juin 2022 quittance n°M003073 enregistrement n°22502822 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax en date du 24 juin 2022 annonce numéro 202248519 bulletin n°126, il a été décidé ce qui suit :

- Cession anticipée de la société et nomination de Mr Slim Hachicha titulaire de la CIN n°05243664 liquidateur en disposant des pouvoirs les plus étendus.

2022X01086SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente soussigné privé en date du 22/8/2022 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 23/8/2022 quittance M008508 enregistrement n°22200220 publié au journal El Chourouk en date du 31/8/2022 Mme Maryem Bent Lazher Chaabani titulaire de la CIN n°09057366 a vendu à Mr. Rchid Ben

Lazher Chaabani titulaire de la CIN 09069744 la totalité du fonds de commerce n°15963080 exploité pour jardin d'enfant sis à cité des Martyres Majel Bel Abbes Kasserine.

Toutes les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt (20) jours à partir de la publication de cet avis au JORT auprès du local de fonds de commerce sise cité des martyres Majel Bel Abbes Kasserine.

2022T00941FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par Me Kais Zenaidi et son assesseur en date du 9/5/2022 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 19/7/2022 quittance n°M104772 Mr Maher Ellafi a fait donation à Mr Rached Khordani tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente de fauteuils situé à l'avenue Hédi Ouali Hammamet.

Toutes oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Essabah et Le Temps du 30/8/2022.

2022T00942FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Sousse en date du 10/8/2022, enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 23/8/2022, sous le n°22203476, Quittance n°M063986.

Monsieur Heithem Khadraoui demeurant chez Ibrahim Ezahar 1270 Sbiba Kasserine, a vendu la totalité de son fonds de commerce destiné à la vente de fruits secs tabac et journaux, sis à 2 rue Hamza résidence Asma 2 El Mourouj 3 Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Madame Chiraz Saghrouni, demeurant à rue Mohamed El Arbi El Kabadi Wadi El Hallouf Sousse.

Les oppositions sont recevables à l'adresse du Maître Autaeil Hamdi demeurant à 25 avenue de Carthage Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la parution du cet avis au journal officiel.

Le présent avis est déjà paru au journal Essahafa El Yaoum de la date de 25 Août 2022.

2022R02136FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 3/9/2020 n° de quittance M081109, n° d'enregistrement 20203347, Mme Rym Fenina CIN n°06435073 donne à titre de vente le fonds de commerce à Mme Imen Karoui cin°06429580 son Espace Coiffure, Esthétique sis à Rue Jasmin n°22 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels, soient les oppositions concernant la dite vente seront adressées à l'adresse de vendeur Mme Rym Fenina Avenue des Etats Unies 8050 Hammamet dans 21 jours à partir de la date de la publication.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 25/8/2022.

2022R02139FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 12 Août 2022 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 12 Août 2022 sous la quittance n°M112313 et l'enregistrement n°22204010, Mr Hmida Ismail, titulaire de l'identifiant unique n° (1999302) a donné à titre de donation gratuite à Mme Hanen Ben Mouhamed (CIN n°00943367) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de Pizzeria, vente de crêpe et sandwich sis au local situé à l'avenue Habib Bourguiba à Hammamet.

Toute opposition devra se produire entre les mains de Mme Hanen Benmouhamed à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 17 Août 2022.

2022R02143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/8/2022 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 17/8/2022 n° de quittance M066356 n° d'enregistrement 22203563 il appert que Zied Dhaouadi a vendu à Selim Maalaoui la totalité du fonds de commerce consistant en la vente DEBIT TABAC ET JOURNAUX exploité dans le local sis 032,S3 COMPLEX SIRINE AIN MARIEM BIZERTE.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur dans son adresse sis à cité el jalla prés de cimetière des Martyres Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publié dans le journal Echourouk le 21 août 2022.

2022R02146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Siliana le 25/8/2022 sous le numéro 22201928 Quittance n°M012412 Mr Zakraoui Fathi a vendu à Mr Hammemi Maher le fonds de commerce ayant pour activité Commerce de vente des cadeaux et les articles de mariage d'un local sis à la rue 18 Janvier cité Essalah Siliana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse Avenue Habib Bourguiba Sbeïtla dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Ceci a été publié au journal Echourouk le 30/8/2022.

2022R02149FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un écrit en date du 28/7/2022 enregistré à la recette des finances Médenine le 01/8/2022 quittance n°M073294 Mr Atoui Ismail titulaire de la CIN n°09117439 a vendu son fonds de commerce (Informatique, Restaurant) sis à la Route 18 Janvier Médenine à Mr Lassoued Taher Titulaire de la CIN n°13405887. Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée durant les 20 jours qui

suivent la publication de cet avis au JORT. Extrait de cette vente publié au journal Echourouk le 4/8/2022.

2022R02150FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/8/2022 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 15/8/2022 sous le numéro 22205021 Sabeur Souid a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments exploité dans le local sis à 14 bis Rue Taieb Saiala La Marsa à Bilel Souid. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local sis à sis à 14 bis Rue Taieb Saiala La Marsa dans un délai de 20 jours de la date de la publication au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 24/8/2022.

2022R02154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, enregistré à Elmourouj le 02/8/2022, quittance n°M059827, Mme Mariem Habiba Mejri a vendu à LA STE MMD, le fonds de commerce *VENTE DES FRUITS SECS* exploité dans le local situé au lot n°481 Mourouj 6 Ben Arous. Les oppositions doivent être adressées au siège du fonds de commerce 20 jours au plus lard à partir de la publication du présent avis au JORT, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 25/8/2022.

2022R02155FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing du 22 août 2022 à la municipalité de Moknine, enregistré à la recette des finances de Teboulba le 22 août 2022 quittance n°M037964 n° d'enregistrement 22201928, Me Sabrine Rejibi a vendu à Mr Salem Marrag la totalité du fonds de commerce s'agissant d'une boutique pour l'exercice de commerce situé à l'Avenue Mahbouba Soussia Teboulba ; les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de vendeur à l'adresse indiquée ci-dessus. Le fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ces oppositions. Annonce publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 28/8/2022.

2022S01009FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mahdia le 23/8/2022 Quittance n°51430 enregistrement n°22203357 Nejib Missawi a cédé à Mohamed Jabeur Mrad la totalité du fonds de commerce exploité comme agence de services à médina Atika Mahdia nommé «hôtel el Médina». Les éventuelles oppositions devront être faites auprès de bureau de Maître Jemmali Dalila Avocate à l'av. Habib Bourguiba Mahdia 5100, dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 30/8/2022.

2022S01011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé légalisé le 16/05/2022, enregistré à la recette des finances de Djerba le 20/5/2022, sous le reçu M053307. Monsieur Mohamed Amara, C.I.N 05865619, demeurant à Rue Omar Ibn Al As Zrig Gabès son domicile élu 05 Rue El Jazira Taourit Houmet Souk Djerba, a vendu à madame Afef Mohsen, C.I.N 05730081, demeurant à Taourit Houmet Souk Djerba, le fonds de commerce pour toute sorte de commerce, exercé dans le local sis à 05 Rue El Jazira Taourit Houmet Souk Djerba. D'un prix égal à 15.000.000.

Toutes les oppositions auront lieu auprès du vendeur Mohamed Amara à son domicile élu 05 Rue El Jazira Taourit Houmet Souk Djerba, dans les 20 jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au quotidien Assabah du 26/5/2022.

2022X01080FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de donation d'un fonds de commerce conclu le 11/7/2022 par acte authentique enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk le 27/7/2022 reçu numéro M045233, monsieur Ali Rebei a donné à son fils Mohamed tout le fonds de commerce «CAFE Lakouis» situé à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Chaker Sfax y compris tous ses éléments moraux et matériels. Les oppositions doivent être déclarées au plus tard dans un délai de vingt jours qui suivent l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne devant le donataire au lieu de donation. Cette annonce est publiée dans les journaux "Achourouk" et "le Quotidien" le 27/8/2022.

2022X01087FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signatures légalisées le 24 août 2022 et enregistré à la recette des finances Tyna Sfax, le 26/8/2022 enregistrement n°22201306 quittance n°M038796, Mme Salma Dalansi, domiciliée à route de Gabès km6 cité badrani Sfax, a vendu à Mr Amir Aouled Ltaief, domicilié à la Route de Gabès km7 cité EL MOEZ Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité comme une buvette au nom commercial «HANNIBAL» avec tous ses
éléments : la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le droit au bail et certains autres instruments, sis à la route de Gabès km7 en face de cité elmoez à Sfax.

Les éventuelles oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds de commerce exploité dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux deux journaux "Echourouk et le Quotidien" du 31/8/2022.

2022X01088FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé avec signatures légalisées le 24 août 2022 et enregistré à la recette des finances Tyna Sfax le 26/8/2022 enregistrement n°22201305 quittance n°M038785, Mr Salah Boucedra, domicilié à route de Gabès km6

Zanket Badrani Sfax, a vendu à Mr Marouen Hriz, domicilié à la Route de Gabès km6 cité Badrani Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité comme un magasin de vente des poissons au nom commercial «poissons ain fallet» avec tous ses éléments : la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le droit au bail et certains autres instruments, sis à la route de Gabès km7 en face de cité elmoez à Sfax.

Les éventuelles oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds de commerce exploité dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux deux journaux "Echourouk et le Quotidien" du 31/8/2022.

2022X01089FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de vente d'un fonds de commerce du 18 Août 2022, enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis sous le n°22204579, quittance n°M088174 en date 18 Août 2022, Société SWEET MANIA SUARL MF 1555178R Représentée par la Gérante Mme Amna Bent Mohamed Adel Katari «CIN n°07120571» a vendu à Mr Issam BEN MABROUK TEBINI «CIN n°07291794» le fonds de commerce «Buvette et restaurant» Rue 8300 n°90 Montplaisir Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être adressée dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT entre les mains de Maître Soumaya SFAR Résidence Jardin Eljazira n°4 Rue Docteur Alfonso Lafran Tunis Belvédère. Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 26 Août 2022.

2022402159FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P rédigé par Maître Karim Harizi 25 rue Béchir Djaziri Gabés, daté du 17 août 2022 et enregistré à la recette des finances El Hamma le 17/8/2022 reçu n°M036403, n° d'enregistrement 22200994, Monsieur Nader Ben Khaled Ben Mohammed Rtimi a cédé à Madame Najwa bent Khalifa Makhtouf Ben Amara Thabti l'ensemble du fonds de commerce nommé «Tirazza» situé à la Rue Kebili Gitna El Hamma Gabès et non enregistré au registre national des entreprises.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse de Madame Najwa bent Khalifa Elmakhtouf Ben Amara Thabti Elkhitna El Hamma Gabès.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux «Elchourouk» et «Le Quotidien» du 23/8/2022.

2022402160FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé avec signatures légalisées le 30 juin 2022 et enregistré à la recette des finances Tyna Sfax, le 01/7/2022 enregistrement n°22301100 quittance n°M032768, Mr Amine Ben Abdallah, domicilié à la route de Gabès km7 cité El Moez n°246 Thyna Sfax, a loué à Mme Amel Ben Hammouda, domiciliée à Route Sokra km4 cité Amal n°20 Sfax, la totalité du demi (1/2) fonds de commerce exploité comme un café de 1ère catégorie au nom commercial «Café Gomri» avec tous ses éléments : la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le droit au bail et certains autres instruments, sis à route de Gabès km7 Sfax.

Cet avis a été publié aux deux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 30/8/2022.

2022X01078FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 20/8/2022 enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 22/8/2022, quittance n°M040120 enregistrement n°22300905, rédigé par maître Amine Koubâa, Mr Sami Masmoudi titulaire de la C I N n°05335030 a loué à Mr Ahmed Ellouze titulaire de la C I N n°11145828, la totalité du F.C. exploité comme buvette au local sis à la route de Taniour klm 5 Chihia Sfax, pour une période de trois ans renouvelables à compter du 01/9/2022 à 31/8/2025.

Cette location a été publiée aux journaux Alchourouk et Le Quotidien du 27/8/2022.

2022X01084FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/8/2022 enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied, Bizerte le 8/8/2022, quittance n°M037575, enregistrement n°223011081. M.Kamel Tliba CIN n°01546615, a loué à la société nommé «CREPELLA en cours de constitution gérée par M.r Boumaiza Nabil, CIN n°05653973 qui a accepté de louer la totalité du fonds de commerce pour une durée de cinq ans commençant le 01/8/2022 destiné à l'exercice Restaurant, exploité au local sis à Rue Bourguiba, Menzel Jémil, Bizerte.

Les oppositions des créanciers sont acceptées au bureau de maître Karoui Donia, Rue Tunis n°24 et seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce dans les délais de 20 jours qui suivent la publication de cet avis dans le journal Officiel.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien en date du 19/8/2022 et le 21/8/2022.

2022402155FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un Fonds de commerce enregistré à la recette des finances Rue du paradis - Ariana, en date du 26/8/2022 sous le n° 22306596, Quitt n°M098459, Mme Raja Achalbi, titulaire de la CIN n°04639459 du 5/02/2021, a loué à la Société "LE PETIT LIBAN-SARL" en cours de constitution en la personne de sa Représentante légale Mme Bernadette Aoun, CIN n°07477118 du 10/12/2019, tout le Fonds de Commerce sis au : N°5 Rez-de-chaussée, Tour H, Centre Commercial Asouar Soukra Av Chikh Mohamed Naifer Soukra - Ariana 2036, avec toutes les garanties légales, Fonds de Commerce destiné à l'activité de restauration.

Les oppositions sont acceptées dans les délais prévus par la loi à l'adresse du fonds de Commerce sus indiquée.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 30/8/2022.

2022402157FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Création de Syndic des copropriétaires de

Résidence Darine jardins de Carthage

En vertu du PV de l'AGO tenue le 26 Juin 2022 à 19 h, enregistré à la recette des Finances le 21 Juillet 2022 sous le n°22705147, Quittance n°104030, déposée à la municipalité le Kram le 22 Août 2022 sous le numéro 1243, il a été décidé ce qui suit :

L'approbation des Etats Financiers de l'année à partir du mois d'Avril 2021 jusqu'à Juin 2022 et donner Quitus total et définitif au bureau du Syndic.

La nomination du président du Syndic avec tous les pouvoirs.

2022R02153APSF1

Constitution d'un syndic d'habitants

Immeuble Coupole 2, du Lac du Côme les Berges du Lac 1053, Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 juillet 2022, enregistré à la recette des finances Al Bohaira le 23 août 2022 sous le numéro M089308, numéro d'enregistrement 22806566, un syndicat des résidents de l'immeuble coupole 2 a été constitué pour une période de trois ans, composé de :

Mr Omar Ibrahim : Président du syndic

Mr Adel Ben Ayed : Trésorier

Siège social : Immeuble Coupole 2, du Lac du Côme les Berges du Lac 1053, Tunis.

Le syndic bénéficie d'une délégation absolue des pouvoirs sans restrictions ni réserves.

2022402154APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic de l'Immeuble Ibn Rochd

Conformément au procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 14 juillet 2022, le Syndicat des Propriétaires de l'Immeuble Ibn Roshd, sis allée du Dr Moreau, a été élu pour une durée de deux ans.

- Mme Hind Laaroui en tant que présidente

- M. Habib Al-Haziri en tant que Trésorier

- Mme Fadia Humaidan en tant que membre

- Mme Islam Zalaila en tant que membre

- M. Hamdi Bouzara en tant que membre.

Les cotisations ont également été portées à 600 dinars annuels pour les résidents et 1200 dinars annuels pour la banque, à payer annuellement en un seul versement. L'accord a également été signé selon lequel la session plénière se tiendrait la dernière semaine de juin de chaque année.

2022S01015APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix de 40%

Maître Slah Ezzeddine

Avocat à la cour de cassation

45 Rue Ali Dargouth 1001 Tunis - Tunisie

MF : 723715A

Avocat poursuivant maître Slah Ezzeddine avocat à la cour de cassation demeurant au 45 rue Ali Darghouth Tunis.

Partie poursuivante : Union bancaire pour le commerce et l'industrie UBCI société anonyme inscrite au registre des entreprises num 002707P représentée par son Directeur Général demeurant au 64 avenue Habib Bourguiba Mégrine

Partie saisie : Bassem Ben Khlifa Ben Mesbeh Ben Hmida titulaire de la cin n°08644728 inscrit au registre des entreprises sous le num 1239524 B demeurant à la rue Abdelhamid el Khadi 4100 Médenine.

Immeuble saisi : il s'agit de 1600 parts indivises d'une totalité de 44820 parts du titre foncier n°38869 Médenine dénommé Fathia correspondant à un terrain nu d'une superficie de 1600 mètres carrés sis à Amra Sidi Makhlouf Médenine situé au sud des parts revenant au frère de la partie saisie.

Mise à prix après réduction de 40% : trente trois mille six cent dinars (33 600 D 000) outre les frais de la première audience évalués à 4140 d 255 et les frais de la deuxième audience qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : le lundi 26 septembre 2022 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Observations : la visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail pour plus de renseignements tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant à son cabinet ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine. Tout participant étranger doit avoir l'autorisation préalable du gouverneur.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2022T00938VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Sami Boussarsar

Avocat à la cour de cassation

Tour des Bureaux, 3ème étage B12, Imm ICC. Tunis

Tél : 70.817.106

Fax : 70.817.107

MF : 796189BPA000

Partie poursuivante : Société TUCOS Entreprise individuelle agissant au nom de son représentant légal inscrite au R.C n°A199682001 demeurant au 34 Rue Sidi Jbeli Ariana.

Partie saisie : la société Immobilière Eljawda SA inscrite au RC sous le n°B153761997 sis 17 Rue des usines ZI Charguia 1 , 2035 Ariana en sa qualité de débitrice.

Avocat poursuivant : Maître Sami Boussarsar sis à la Tour des Bureaux, 3ème étage B12, Imm ICC. Tunis

L'immeuble saisi : La totalité de 4 Titres fonciers cumulés sous les n° «54132 Ariana» de superficie 4076 m² (Parcelle n°3), « 54131 Ariana» de superficie de 1041 m² (Parcelle n°2), «54136 Ariana» de superficie de 230 m² (Parcelle n°7) et «54137 Ariana» de superficie de 2989 m² (Parcelle 8 utilisée route rue jbel chaanbi) sur lequel a été édifié un complexe résidentiel qui se compose de 75 Appartements résidentiels de superficie globale approximative de 10.000m², d'un étage, deux étages, un abri sous terre, 15 commerces de superficie globale approximative de 525 m² et une villa résidentielle comprenant un étage et deux étages supérieurs de superficie globale approximative de 250m², cette résidence est dotée de tous les équipements et elle est sise à la Rue Chaanbi cité almostakbal Ariana.

Les charges : Les 4 Titres fonciers objet de cette vente sont grevés de 2 hypothèques au profit de la BH, le 1er le 18/10/2010 (montant de 618.799.000dt), le 2ème inscrit le 3/11/2010 (montant de 4.980.167.000dt) ainsi que la créance de la partie poursuivante.

Mise à prix : la mise à prix est fixée selon l'expert à Dix-sept million sept cents soixante-deux mille et cinq cents dinars (17.762.500.000DT).

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le lundi 3/10/2022 à 9 h et à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana (Affaire n°670).

Visite et constat des lieux : l'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus indiquée et sans conditions préalables.

Observations : Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du Tribunal de 1ère Instance de l'Ariana sis à la cité administrative, Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant Me Sami Boussarsar sis à la Tour des Bureaux, 3ème étage B12, Imm ICC. Tunis.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consignées au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du C.P.C.C Pour les étrangers, il faut produire les autorisations requises.

2022R02152VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction de 40% du prix

A la demande de : Noura Mousrati, employée, son domicile élu au bureau du Maître Mdaghi Lotfi avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue du Koweït immeuble tour bleu hammamet.

Partie saisie : Habib Ben Khalifa, demeurant à rue el Fourat Soliman plage.

A la diligence : de maître M'Daghi Lotfi, avocat à la cour de cassation, demeurant à l'avenue du Koweït, immeuble tour bleu Hammamet. M.F : P/A750377/F000.

Immeuble à vendre : la moitié indivise soit (180 parts) de la totalité des parts soit (360 parts) du bien immobilier objet du titre foncier n°645714 Nabeul, nommé *aredh mohamed el habib ben torkia* qui consiste une villa d'une superficie.

Mise à prix : Exécution du jugement préparatoire rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia dans l'affaire de l'adjudication n°935 ordonnant la réduction du prix initial au taux de 40%, le nouveau prix : est à quatre vingt et onze milles huit cent quarante trois dinars 500 millimes (91.843.d500).

Date et lieu de la vente : lundi 26-9-2022 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal du première instance de Grombalia.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible tous les jours, selon l'horaire administratif.

2022R02156VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à rue HOULAND n° 3 Tunis, Immatriculée aux RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur, Mohamed Ben Bouali Farhat, Titulaire de la CIN n°2999184 demeurant à Hammam Sousse 6 rue Ibn Sina.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, rue Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

311.5 parts des 623 parts indivises objet du titre foncier n°23987 Sousse, parcelle n°B815, d'une superficie totale de 623 m², consistant en un terrain nu, situé à Hammam Sousse, destiné à la construction d'habitat selon le plan d'aménagement qui prévoit l'incorporation de 246 m² à la route, et ne restera que 377 m² exploitable.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 3/10/2022 à 9h.

Mise à prix :

Quatre-vingt quatorze mille trois cents quarante cinq Dinars (94.345,000D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S01012VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Hédi Ben Fredj Lahouar, demeurant à la Rue Kuweit Route de La Plage Hammam Sousse, titulaire de la CIN n°02804100.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi la totalité du titre foncier n°124721 Sousse d'une superficie de 35 m² et le titre foncier n°124725 Sousse d'une superficie de 32 m² sis à la Route Touristique Hammam Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 201 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 26/9/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

- Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2022S01013VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Sonia Ben Farhat Boumiza, sans emploi, demeurant à l'appartement n°38 résidence Hadramaout Sahloul 3 Sousse.

Partie saisie : Anis Ben Sadok Fradi, Ingénieur à l'étranger, demeurant à 7 Rue Ibn Kholdoun Kalaa Kobra sousse.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Ben Taher Mkhinini, Avocat à la cour de cassation, Avenue Mohamed Maarouf, Immeuble élite 4000 Sousse, matricule fiscal 000PA1121869/D.

Désignation de l'immeuble saisi : Appartement sis au 3ème étage de l'immeuble Hadramaout sis à Sahloul 3 objet du titre foncier «Errahma» n°111758 qui se compose de la parcelle n°45, d'une superficie de 87 m² avec les parties communes de l'immeuble s'élevant à 220/10000 pièces.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 140.000,000 TND prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 29/9/2022 à partir de huit heures et demi du matin (8.30h) à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de la semaine.

Remarque : Pour d'amples informations, veuillez contacter le cabinet de Maître Mohamed Ben Taher Mkhinini, soit le secrétariat du tribunal de première instance afin de voir le cahier des charges déposé auprès de celui-ci.

Notez bien : qu'il n'est possible de participer à l'enchère que par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le tiers 1/3 du prix d'ouverture, remis un chèque bancaire certifié, ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers ne peuvent pas participer à l'enchère qu'après l'obtention d'une autorisation auprès du gouverneur de Sousse.

2022S01016VEPA1

Vente aux enchères après saisie immobilière

En ce lundi le 26 septembre 2022 à 9h et les heures suivantes, l'adjudication aura lieu à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Kasserine.

Le poursuivant : Mohamed Ezzine Ben Hédi Selmi, ouvrier, domicilié à Ezzirek, Jelma - Sidi Bouzid, élu domicile au cabinet de son avocat Maitre Mabrouk Selmi, sis à l'avenue Ahmed Tlili - Sidi Bouzid.

Les débiteurs saisis :

1- Noureddine Ben Lamari Ben Hosni Hosni.

2- Moez Ben Mehrez Hosni.

Ouvriers, domiciliés au secteur Khmouda, Foussana - Kasserine.

La mise à prix : Cent soixante mille trois cent dinars (160.300.d000).

L'immeuble objet de l'adjudication : consiste en un local résidentiel, situé à Khmouda, Foussana, couvrant une superficie de 206 m², limité du côté ouest Moncef Hosni, du côté est Zaara Hosni, du côté sud Abdessalem Hosni et du côté nord Abdessalem Hosni.

Le dit local résidentiel est composé d'une entrée, un hall, un salon, trois chambres, une cuisine ouvrant sur une véranda latérale, une salle de bain ses murs extérieurs sont en pierre avec des charpentes en béton armé.

Les murs intérieurs sont construits en brique, revêtus et peints de l'intérieur et de l'extérieur.

Le sol est en zellige. Les portes et fenêtres sont construites en bois. La cuisine est entièrement équipée : Un levier de cuisine et une table de cuisine en céramique. Le sol de la cuisine est en marbre. Les murs de la salle de bain sont construits en faïence. La salle de bain est équipée d'un lavabo et d'une chaise percée. Son sol est en marbre.

Il est à noter que le dit local résidentiel est équipé de l'électricité et de l'eau potable, avec une partie vide avec 4 mètres qui entourent tout le bien.

Attendu que, l'expert délégué en vertu de l'ordonnance n°1017 du 19/7/2022 à l'épreuve complémentaire a constaté que la valeur du bien

inspecté, comprenant le terrain et l'immeuble, au montant de cent soixante mille trois cents dinars (160.300.000 dinars), comme suit : la valeur du terrain est de 16.100.000 d et la valeur de la villa est de 144.200.000 d et la valeur de l'immobilier attenant à l'immeuble objet de l'adjudication variait de cent mille dinars (100.000.000 d) à cent quatre vingt mille dinars (180.000.000 d).

Attendu que, l'expert, M. Abdelkhalek Hamdouni, expert de loyer, en vertu de l'ordonnance n°1018 du 19/7/2022, a vérifié que la valeur du loyer de l'immeuble objet de l'adjudication par mois est de quatre cent quatorze dinars 414.000 d, ce qui équivaut à l'année à quatre mille neuf cent soixante-huit dinars (4.968.000 dinars).

Pour consulter le cahier des charges, vous devez vous adresser au greffe du Tribunal de Première Instance de Kasserine, chambre des Ventes Immobilières. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Maître Mabrouk Selmi, Avocat poursuivant, sis à l'avenue Ahmed Tlili - Sidi Bouzid.

La mise à prix : Cent soixante mille trois cent dinars (160.300.d000).

Visite de l'immeuble : Il est possible de visiter le bien tous les jours pendant les heures de travail administratifs ou de contacter le cabinet de l'avocat chargé du suivi. Toute personne souhaitant enchérir devra mandater un avocat et s'assurer d'un tiers desdits prix d'ouverture et fournir un reçu le jour d'adjudication ou présenter un chèque attestant de la disponibilité de son solde ou une garantie bancaire irrévocable.

2022S01017VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : La société BH Recouvrement (ancienne société Générale de Recouvrement de Créances «S.G.R.C», après que son nom social a été changé par le PV de la session extraordinaire tenue le 9 décembre 2019, enregistré auprès de la recette des finances cité Mahrajene à Tunis le 10 mars 2019 légalement publié) société Anonyme représentée par son Directeur Général Monsieur Nadhir Rebai demeurant à son siège social situé au 67, Rue Alain Savary, Cité Jardin II, Immeuble B, inscrite au RC au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B117372002 et titulaire de l'identifiant unique n°G 0788628 en qualité de créancier nantis inscrit au TF en date du 6/9/2018 (dépôt Nabeul volume 9/18 n°7229)

L'Avocat poursuivant : Maître Aissaoui Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence "Le Printemps" Bloc "B" RDC Ariana 2080.

Partie saisie : Riadh Ben Med Ben Abdessalem Rekik demeurant avenue Habib Bourguiba Bouficha titulaire de la CIN n°08464456 en tant que caution hypothécaire de la société GRATPIC SARL ayant l'identifiant unique n°0985721 C siège social cité AFH Menara Hammamet représentée par son gérant.

Propriété saisie : la saisie est portée sur toutes les parts indivises revenant à la partie saisie valant 21539 parts de 24607296 parts totales dans l'immeuble objet du TF n°602115 Nabeul dénommé "Al Ichtirakia" sis à Mrada et Ferjane délégation Hammamet gouvernorat Nabeul d'une superficie totale de 57 H 13 A 10 C qui représente 500 m² les dites parts se trouvent au village sidi said à coté du village sidi Mtir au nord de la ville de Bouficha gouvernorat Sousse (4 km environ) et à l'ouest de la station touristique Yasmine Hammamet (8 km environ) son accès par des routes reliées à la route nationale n°1 ; le TF se compose de la parcelle F4-18 ayant la surface de 11610 m² et la parcelle F4-42 d'une surface de 555200 m² avec une forme non régulière et coupées par un oued les deux parcelles ouvrent sur la route goudronnée qui traverse le village une grande partie ayant une destination agricole surtout que le titre foncier est grevé d'une charge d'intervention agricole au profit de l'AFA depuis 2013 le reste du titre non exploité et le reste comportant beaucoup de d'édifices de commerce de service et logements et dépôts. Les parts saisies sont non définies ni limitées.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à (19.500,000 DT), Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 26/9/2022 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2022402152VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Henda Ben Rejeb

Partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA selon son représentant légal RC n°B142431996 son siège social à la Rue Hedi Nouira Tunis.

Parties poursuivies :

- Société Point B, SARL selon son représentant légal; son RC : B03130412015 son siège social sis au 162 Boulevard de l'UMA Soukra Ariana.

- Hayet Slouma, caution hypothécaire demeurant au 9 Rue de Sfax el Mourouj 1 Tunis et au Duplexe D01 immeuble Résidence Ezitouna lotissement Kobbi sur la route nationale 10 Soukra.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Henda Ben Rejeb Avocate prés la cour de cassation son Etude sise au 20 Avenue des Etats-Unis d'Amérique Tunis Belvédère tel/fax 71284145. Mobile 98426639 - MF 753244.

Description du bien saisi : propriété dénommée Ezitouna D01, son Titre Foncier 73409 Ariana sise à la résidence Ezitouna, lotissement Kobbi sur la route nationale 10 Soukra, c'est un duplex en RDC et un étage avec ses dépendances. La surface du RDC 96 m² il se compose d'une entrée salon, salle à manger, cuisine avec séchoir, WC, grenier, un jardin et des escaliers menant au 1er étage. La surface de l'étage est de 96 m² ; il contient un couloir, une salle de bain équipée, trois chambres à coucher et, le pavillon parental. Toutes les commodités y sont : eau, électricité, chauffage central, le parterre en marbre. Les dépendances du duplexe sont le Droit d'exploitation de la place parking n°16, du dépôt n°5 sa surface 11 m² au sous sol et de l'espace

jardin, ces droits sont aliénés au Duplexe, le descriptif est fait par l'expert Othman Mehri désigné par ordonnance sur requête n°60133 rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 24/8/2020 complétée par ordonnance sur requête n°81824 rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 01/10/2021. Une hypothèque au profit de la BNA est inscrite le 21/12/2016 sur le TF pour cent mille dinars (Vol 2016/2 n°7615/1).

Mise à prix : Après rabais de 40%. La mise à prix est portée à Trois cent soixante seize mille huit cent quarante quatre Dinars 851 Millimes (376.844,851DT) outre 6885,285 Dinars les frais déclarés lors de l'audience du 15/8/2022 et les frais complémentaires qui seront déclarés lors de la prochaine Audience.

La date des enchères et conditions de participation :

L'adjudication aura lieu le lundi trois octobre deux mille vingt deux (3/10/2022) à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées prés le Tribunal de première Instance de l'Ariana.

La visite des lieux se fait tous les jours à l'horaire administratif et le cahier des charges peut être consulté prés du greffe du Tribunal de Première Instance de l'Ariana prés l'Etude de l'Avocat poursuivant.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'Avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire, les étrangers doivent en plus être munis de l'autorisation préalable du gouverneur de l'Ariana.

2022402163VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation d'une société

Société tunisie conserve

Société à responsabilité limitée

Siège social : Mghira Sidi Hsine Tunis

Matricule fiscal : 0026530k

Registre de commerce : 191891998 B

En vertu de la décision émanant le juge commissaire de liquidation du tribunal de première instance Tunis 2 le 13/5/2022, il a été nommé maître Sameh Khmiri liquidatrice de société Tunisie conserves.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes à la liquidatrice soit directement au bureau sis au 48 rue d'Iran 2ème étage bureau 5 Lafayette Tunis (tél 22761321/97681749 soit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximal de 20 jours à partir de cette publication.

Ce délai est augmenté à 30 jours pour les créanciers domiciliés hors de territoire tunisien.

2022402161VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire et à l'Assemblée générale extraordinaire

Union Pharmaceutique UNIPHAR

S.A. au capital de 321.000D

Identifiant unique : 0002723P

Les actionnaires sont convoqués le 29/9/2022 à l'Assemblée générale ordinaire à 9h 30, et à l'Assemblée générale extraordinaire à 11 h 30, au siège du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de Tunis, 56, Rue Ibn Charaf Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

I/ Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :

1- Approbation de la date de tenue de l'Assemblée générale ordinaire.

2- Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2021.

3- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

4- Approbation des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5- Quitus aux administrateurs

6- Affectation des résultats.

7- Fixation du montant des jetons de présence.

8- Questions diverses.

II/ Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire :

- Modification de l'Article 17 des statuts.

2022T00939SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du vendredi 30 septembre 2022

Société Beaurivage

Société anonyme

Au capital de 2532.000DT

Dont le siège social est à l'Hôtel Méditerranée 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0009916C

Messieurs les actionnaires de la Société Beaurivage sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le vendredi 30 septembre 2022, à l'hôtel Méditerranée Hammamet à 11 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du Conseil d'Administration 2021.

- Examen du bilan du 2021 et des comptes le composant, arrêté au 31/12/2021.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes exercice 2021.

- Affectation du résultat.

- Quitus aux administrateurs.

- Jetons de présence

- Questions Diverses.

2022R02135SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société du Lac des Activités de Loisirs

SA au capital de 2.000.000 Dinars

1510506T/A/M/000

Siège social : Club Nautique du Lac - Les Berges du Lac - 1053 Tunis Cedex

Messieurs les Actionnaires de la Société du Lac des Activités de Loisirs sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 30 septembre 2022 à 10h au siège social de la Société ALBUHAIRA de développement et d'investissement

sis à l'adresse Rue du Lac Rodrigo de Freitas Les Berges du Lac et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

2- Augmentation du capital et modification du statut de la société;

3- Pouvoirs au Directeur Général à l'effet d'accomplir les formalités légales.

2022R02137SANB3

Convocation

Société HERBIOTECH AROMA

Société anonyme

Au capital de 4 038 290 DT

Siège social : Zone Industrielle Bouarada II, 6180 - Siliana - Tunisie

RC : B24150572011

MF : 1212924Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société HERBIOTECH AROMA SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 12 septembre 2022 à 9h, à 10 bis, Rue Mahmoud El Matri-Mutuelle - Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour respectifs suivants :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021;

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021;

- Affectation du résultat;

- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021;

- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

En outre, chaque actionnaire est tenu d'assister en personne à cette séance ou de déléguer son représentant conformément aux dispositions des statuts de la société.

2022R02138SANB3

Convocation

MEDITERRANEAN HOTELS MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 8 010 000 D

Siège social : Hôtel Sun Garden - 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0871375A

Messieurs les actionnaires de la société MEDITERRANEAN HOTELS MANAGEMENT sont invités à assister, le vendredi 30 septembre 2022, à dix heures du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020

- Approbation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Nomination des membres du conseil d'administration

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée Générale Extraordinaire, à l'issue de la première, à douze heures sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2022R02141SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SWICORP INTAJ SA

Société anonyme

Au capital de 140.000 dinars

Siège social : Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac - 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 1153997 L

Matricule CNSS : 32070826

Messieurs les actionnaires de la Société SWICORP INTAJ SA sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 septembre 2022 à 11 heures ou à toute autre date ultérieure, le cas échéant, au siège de la société sis à l'Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac, 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021,

- Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour l'année 2021,

- Approbation des états financiers pour l'exercice 2021,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Renouvellement du mandat des Administrateurs,

- Pouvoirs pour formalités.

2022R02147SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SWICORP SA

Société anonyme

Au capital de 240.000 dinars

Siège social : Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 0719424 M

Matricule CNSS : 23455004

Messieurs les actionnaires de la Société SWICORP SA sont convoqués pour assister à - l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 septembre 2022 à 10 heures ou à toute autre date ultérieure, le cas échéant, au siège de la société sis à l'Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021,

- Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour l'année 2021,

- Approbation des états financiers pour l'exercice 2021,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Renouvellement du mandat des Administrateurs,

- Pouvoirs pour formalités.

2022R02148SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS»

S.A. Au capital de 6.558.400,000 Dinars

Siège social : Clinique Ibn Khouldoun Route Gremda km3 Sfax

Identifiant Unique : 1309545X

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la société GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra vendredi 30 septembre 2022 à 19 heures à HOTEL PALAIS ROYAL Route Mahdia Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale,

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport de gestion relatifs à l'exercice 2020 et l'approbation de ce dernier,

3) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020,

4) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales,

5) Quitus aux directeur général, président du conseil d'administration et des administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020,

6) Affectation du résultat de l'exercice 2020,

7) Questions diverses,

8) Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2022X01079SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T)

Société anonyme

Au capital de 100.000 DT, 000

Siège social : 67 rue Alain Savary, le belvédère Tunis Tunisie

Identifiant unique : 1222836E

Les actionnaires de la société anonyme dite BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T), sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le lundi 26/9/2022 à 12 heures du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la Société de société anonyme (SA) en société à responsabilité limitée (SARL

- Adoption des nouveaux statuts

- Révocation du conseil d'administration et nomination de gérant.

- Questions diverses.

2022402156SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

Du jeudi 22 septembre 2022 à 16h30

La Société, Tech'Invest, SA

Au capital de 22 999 995 Dinars

Siège social : Immeuble Saphir-Bloc A- 1er étage, Avenue du Dinar Les Berges du Lac II Tunis 1053

Identifiant Unique : 1110170N

Messieurs les Actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi le 22 septembre 2022 à 16h30 au siège social de smart capital Bloc A, immeuble saphir, avenue du dinar, 1053 les Berges du Lac 2, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation à l'assemblée générale ordinaire;

2. Examen et approbation du rapport du CA relatif à l'exercice 2020 ;

3. Lecture des Rapports individuels et consolidés du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;

4. Examen et approbation des états financiers individuels de la société arrêtés au 31/12/2020 et des conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Examen et approbation des états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2020 et des conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

6. Quitus aux Administrateurs;

7. Affectation des résultats individuel et consolidés de l'exercice 2020;

8. Renonciation aux jetons de présence au titre de l'exercice 2020;

9. Nomination de nouveaux Administrateurs;

10. Renouvellement du mandat des Administrateurs;

11. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

12. Pouvoirs pour les formalités légales.

2022402162SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2021

Société Mutuelle de base de Services Agricoles "EL HOUDA" Mahdia

Siège social : Rue Taieb M'hiri 5100 Mahdia

MF : 034444 K/P/M/000

R.C : B111299199

Tel : 73 681 641

Fax : 73 692 660

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base de services agricoles Mahdia sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021 qui se tiendra jeudi le 6 octobre 2022 à 8H à la maison de culture de Mahdia pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport moral de l'exercice 2021.

2/ Lecture des états financiers de l'exercice 2021.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

4/ Approbation du rapport moral et des états financiers de l'exercice 2021.

5/ Quitus des membres du conseil d'administration de l'exercice 2021.

6/ Mise à jour des listes des adhérents.

7/ Affectation du résultat de l'exercice 2021.

8/ Election des membres du conseil d'administration.

A/ La présentation des demandes de candidature aux élections des membres du conseil d'administration doivent parvenir au nom du président du conseil d'administration du 12 septembre 2022 au 19 septembre 2022 à 14 Heures par lettre recommandée avec accusé de réception paiement de deux cent dinars caution de gestion.

B/ Les Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers, le bilan de l'exercice 2021 sont mis à la disposition des adhérents à partir du 28 septembre 2022 au 4 octobre 2022 au siège de la société Mutuelle à Mahdia.

C/ En cas d'empêchement, tout adhérent peut se faire représenter par une procuration légalisée au profit de l'un de ses collègues, de son conjoint ou de l'un de ses ascendants ou descendants.

(Article 18 du statut type des sociétés Mutuelle de base).

2022S01010SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Sofien Hadhri déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'un premier étage situé à Jbeniana Sfax daté le 24/3/2016 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace la première preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Adel Gmati Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2022X01081DIVD2

Avis

M. Mohamed Ben Saïd Dammak, titulaire de la CIN numéro 05254543, annonce que son titre de propriété de tout le magasin et de tout l'appartement situé à Sfax route de Mahdia, km 8 sont perdus et il a l'intention d'en obtenir un deuxième exemplaire original qui remplace le perdu. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à rue Sidi Belhsan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai susmentionné.

2022X01082DIVD2

Avis

Ghorbel Mohamed annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 919.71 m² sise à route lafrane km 9 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération

2022X01083DIVD2

Perte d'un titre de propriété

L'union nationale des aveugles tunisiens UNAT déclare la perte du titre de propriété au nom de son représentant juridique Monsieur Tawfik Dabousi titulaire de la CIN n°02972636 délivrée le 20/8/2005 responsable de la vente du terrain sis à la route de Gremda km 8 Sfax objet du titre foncier 137421 Sfax.

2022X01085DIVD2